

Calendrier des collectes 2026 – Secteurs A-B-E

Janvier				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Février				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

Mars				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Avril				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

Mai				
L	M	M	J	V
			1	
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Juin				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

Juillet				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Août				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Septembre				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Octobre				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Novembre				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Décembre				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	



Résidus alimentaires



Ordures et encombrants non valorisables



Récupération



Surplus de récupération



Résidus verts



Branches et résidus de coupe d'arbres



Encombrants de bois valorisables



Sapins

Oubli de collecte?

Veuillez communiquer avec **Services Brossard** avant midi le lendemain de la collecte pour nous aviser. 450 923-6311 • services@brossard.ca

Calendrier des collectes 2026



Aide-mémoire

Matières acceptées et modalités

brossard.ca/
GMR



Ordures ménagères

- ✓ Seul le bac roulant gris fourni par la Ville
- ✓ Encombrants non valorisables (matelas, divan et autres objets volumineux) à côté du bac
- ✓ Les matelas doivent être ensachés pour être collectés
- ✗ AUCUN surplus d'ordures à côté du bac
- ✗ Encombrants de bois REFUSÉS



Résidus alimentaires

- ✓ Seul le bac roulant brun fourni par la Ville
- ✓ Résidus alimentaires cuits et crus
- ✓ Papiers et cartons souillés
- ✗ AUCUN sac de plastique (ni compostable, ni biodégradable, ni oxo-biodégradable)
- ✗ AUCUN gazon dans le bac brun



Branches et résidus d'arbres

- ✗ Bac roulant appartenant à la Ville (pas le gris, pas le brun, ni le bleu)
- ✓ Bac roulant personnel d'une autre couleur que bleu
- ✓ Branches, brindilles, résidus de coupe d'arbre avec ou sans feuilles et copeaux de bois
- ✓ Attachées en ballot d'un maximum de 40 cm de diamètre et de 1,5 m de long
- ✓ Branches d'un maximum de 5 cm de diamètre



Récupération

- ✓ Seul le bac roulant bleu fourni par la Ville
- ✓ Contenants, emballages, imprimés en papier, carton, plastique, verre et métal
- ✗ Surplus de récupération à côté du bac refusés à l'exception de 2 collectes par année. Mettre les surplus dans des sacs en plastique transparent ou dans des boîtes de carton
- ✗ Autres matières telles que jouets, boyaux d'arrosage, toiles de piscine, matériaux pour abri d'auto temporaire, etc. REFUSÉES



Résidus verts

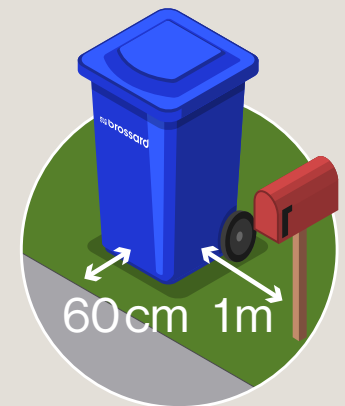
- ✗ Bac roulant appartenant à la Ville (pas le gris, pas le brun, ni le bleu)
- ✓ Bac roulant personnel d'une autre couleur que bleu
- ✓ Contenant avec poignées, sac en papier et boîte en carton
- ✓ Résidus de jardinage, feuilles et plantes domestiques
- ✓ Fruits provenant du jardinage en petite quantité (privilégier le bac brun pour les fruits)
- ✗ Terre et branches REFUSÉES
- ✗ AUCUN sac de plastique



Pour toutes les collectes, les matières doivent être déposées en bordure de rue **après 20h la veille** du ramassage ou **avant 7h le jour même**.

Comment placer son bac pour les collectes?

- Couvercle complètement fermé et roues du bac vers votre propriété
- Bac sur votre propriété en bordure du trottoir
- Distance de 60 cm (23 po) entre le bac et le trottoir et d'un mètre entre le bac et les autres obstacles (boîte aux lettres, clôture, abri d'auto, balise de déneigement...)
- Dégager la neige déposée sur le couvercle



Immeubles de 9 logements et plus ainsi qu'immeubles desservis par conteneurs?

Consultez brossard.ca/gmr pour les particularités de vos collectes.

 **brossard**

Vivre au présent. Bâtir le futur.